



Déclaration Liminaire à la CAPL 3 du 22 juin 2017

Nous souhaitons profiter de ce rendez-vous important du dialogue social pour dessiner avec vous un état des lieux de sa pertinence et de sa qualité alors que nous nous apprêtons à évoquer ensemble une réforme du règlement intérieur de la CAPL et le regard porté sur nos collègues à travers le prisme de la notation, mais pas seulement. Les perspectives d'avenir de notre administration s'inviteront également peut-être au débat lors de l'examen du mouvement de mutation.

Nous saluons au passage le travail et la disponibilité de nos collègues de la Division des Ressources Humaines. Nous rappelons cependant que par la création des CSRH, une grande partie de nos agents RH du département seront cordialement invités à prétendre à d'autres fonctions à la fin de l'année 2018.

Mais avant de parler de l'avenir, et afin que vous puissiez clairement entendre la réflexion des agents que nous représentons et les arguments qui la soutiennent, il est nécessaire que nous prenions le temps de nous rappeler d'un certain nombre de faits historiques qui ont construit le modèle social de notre pays, que la CGT défend depuis toujours et qui est plus que jamais remis en question aujourd'hui par nos représentants politiques.

Ces derniers n'ont d'ailleurs de « représentants » que le nom puisqu'ils n'ont jamais été moins représentatifs du peuple français. Notre président de la République vient d'être élu avec moins de 49% des voix des inscrits sur les listes électorales et l'abstentionnisme aux élections législatives de ces derniers jours atteint le taux record de 57,4%.

Il n'a échappé à personne que le Code du travail et les statuts des travailleurs du secteur privé comme du secteur public sont leurs cibles principales et que notre nouvelle élite politique souhaite y mettre le feu dans les jours prochains. En tout cas, le plus rapidement possible.

Je vous propose donc de nous remémorer ensemble le fondement de ce code et de ces statuts.

Nous rappellerons tout d'abord que la création du Code du travail suit très rapidement celle du Ministère du Travail en 1906. Elles sont l'aboutissement de forts mouvements de grèves en réaction à la catastrophe minière de Courrières, laquelle causa plus de mille morts dans l'indifférence des propriétaires de l'exploitation. Dans sa philosophie le Code du travail est créé pour obliger le monde du travail à s'adapter aux droits des travailleurs.

C'est à la sortie de la 2^e Guerre Mondiale que les travailleurs prennent toute la mesure de leur force et de l'utopie qu'ils sont en mesure de concrétiser. Le Conseil National de la Résistance pose les bases d'une société désirable dont nous héritons aujourd'hui.

Par ailleurs, en 1946, le droit syndical est officiellement reconnu aux fonctionnaires.

Ces dispositions sont prises dans un monde dévasté, au potentiel économique désastreux et pourtant, c'est à ce moment qu'elles sont proclamées.

Pour finir, en 2015, le rapport Badinter donne l'esprit de ce qui deviendra la Loi El Khomry en appelant à réformer le Code du travail pour adapter le droit des travailleurs aux besoins des entre-

prises. Ce faisant, le chef du gouvernement engage sa responsabilité pour amorcer un bond de 110 ans à rebours du progrès social en court-circuitant le débat parlementaire.

Nous refermons la parenthèse historique pour revenir à notre ordre du jour : la réforme du règlement intérieur de notre CAPL par lequel la Direction Générale souhaiterait que nous votions un recul des droits alloués aux représentants syndicaux pour préparer cette réunion et en rendre compte auprès de nos collègues.

Quelle en est la logique ?
Quels sont ses arguments ?

Nous avons entendu : « La volonté de faire des économies »
Nous répondons : Le PIB de notre pays n'a jamais été plus élevé.

La croissance même faible est positive depuis presque 10 ans. Comment légitimer une baisse du budget de l'organe démocratique que nous représentons alors que son existence a pu être affirmée et rendue possible par un gouvernement au bord de la ruine en 1946 ?

Que dire alors des milliards d'euros d'argent public si sagement investis dans le CICE et pour une grande partie offerte à des intérêts privés ?

S'il a été reconnu dans un rapport du Sénat que ce dispositif s'était avéré pour le moins contreproductif, notre nouveau président de la République s'est dit favorable à le maintenir dans une version plus régressive encore puisqu'elle consiste à tuer l'esprit des caisses de solidarité qui est un trésor de guerre du Conseil National de la Résistance.

Au bénéfice de qui ? De la classe possédante, celle qui est à plaindre, bien entendu.

Avec quels arguments, alors ?

Nous avons également entendu : « Il s'agit d'harmoniser ces droits de représentation avec ceux qui existent dans d'autres instances de la fonction publique ».

Une harmonisation par le bas donc. Puisque notre administration se dit attachée au dialogue social, nous nous serions plutôt attendus à une harmonisation par le haut.

Afin de ne traiter personne de menteur, nous préférons supposer que nous nous étions peut-être mal compris.

Mais il semble que la situation se clarifie jour après jour.

Comment ne pas considérer cette modification du règlement intérieur comme autre chose qu'une forme de mépris pour le dialogue social ?

Bien sûr, nous n'étions pas dupes, jusqu'ici nous avons une voix dans cette instance, par laquelle nous nous exprimons en sachant pertinemment qu'elle n'avait que peu de pouvoir. Mais au moins, la parité administrative faisait l'effort poli de prétendre le contraire.

Aujourd'hui, il n'est même plus question de faire semblant. Et le moment du vote nous renverra cruellement à l'impuissance de cette instance : si les organisations syndicales, à l'unanimité, devaient se prononcer « contre » ce nouveau règlement intérieur, il serait tout de même adopté.

La véritable question qui se pose est la suivante : « jusqu'où osera-t-on aller dans la régression sociale » ? En d'autres termes, « où est-ce que ça va s'arrêter » ?

Vous pourrez alors nous répondre que nous sommes inutilement alarmistes. Et qu'au final tout ce que nous tentons de préserver ce sont nos privilèges syndicaux, sans nous préoccuper de l'intérêt réel des agents.

Mais cet esprit de mépris fait système avec bien d'autres régressions que s'appêtent à subir nos collègues.

Le rétablissement d'un jour de carence promis lors de la campagne par notre nouveau président de la République est un bel exemple de recul social que nous nous apprêtons à subir.

Dans le journal Ouest France, ce dernier avait annoncé que « tant que les agents de la Fonction publique ne seront pas soumis à un contrôle de l'absentéisme aussi rigoureux que dans le privé, il faudra rétablir un jour de carence ».

Il ne nous semble pas que le contrôle de l'absentéisme dans notre administration soit spécialement laxiste, puisque sans justificatif valable notre feuille de paye est automatiquement décomptée d'un service non fait.

À moins que les salariés du privé n'aient récemment accepté qu'on leur greffe une balise GPS sous la peau pour les suivre à la trace 24 heures sur 24, nous voyons mal comment le contrôle de l'absentéisme pourrait être plus rigoureux.

Mais M. Macron le sait mieux que personne puisque c'est lui-même qui tenait le discours que nous vous tenons aujourd'hui, alors qu'il était à l'Assemblée nationale il y a 2 ans.

Pourquoi retourner si vite sa veste alors ?

Peut-être est-il plus pratique de décrédibiliser le service public avant de mieux le démonter ?

« Qui veut tuer son chien l'accuse d'avoir la rage », comme on dit.

La liste des régressions s'allonge-t-elle encore ?

Oui, bien sûr.

Nos collègues ont été ravis d'apprendre qu'ils seront prochainement limités dans le nombre d'inscriptions aux concours auxquelles ils pourront prétendre pour un même grade.

Pourquoi mettre à mal ce système de promotion sociale qui constituait un de leurs derniers espoirs d'évolution de salaire à l'heure où le gel du point d'indice est toujours de rigueur, n'en déplaise au PPCR ?

Eh bien, il paraît que nos collègues abusent de cette largesse de l'administration à leur égard.

Il y aurait trop d'absentéisme aux concours, ce qui constituerait un gâchis inqualifiable.

Assez paradoxalement, les agents seraient également trop absents de leur service sur ces mêmes périodes.

Trop absents aux concours et en même temps trop absents de leurs services ?

Un esprit rationnel en déduirait donc que les coupables sont trop absents tout court et ce ne seraient pas nos camarades du CFIP de Garges qui contrediraient cette analyse.

Avez-vous reçu leur pétition ? Ils déplorent eux aussi l'absence de collègues qui auraient dû venir travailler avec eux, mais ne se sont jamais présentés à leur poste.

Preuve que les jeunes n'ont plus envie de se lever pour aller travailler ?

Non, on nous a depuis confirmé que Bercy avait simplement oublié de les recruter.

Pourtant c'est bien un manque de sérieux et d'investissement de nos collègues qui est visé dans cette réforme des concours.

Il y a quelques années, en tendant l'oreille on pouvait entendre chuchoter au détour des couloirs :

– « Quand même, les agents abusent, ils sont toujours en prépa concours, ils vont à tous les concours possibles et ils rendent page blanche au bout d'une heure. »

– « Par exemple ? »

- « Eh bien, Machine ! Tu sais ? La caissière qui ne prend pas ses pauses déjeuner pour pouvoir compter ses régies sans que les contribuables la perturbent. En plus elle fait régulièrement exploser son crédit d'heure à la pointeuse... Je lui ai pourtant interdit de le faire, ça pourrait nos stats ! »

Qu'est-ce que les agents ne feraient pas pour le plaisir d'être bloqués dans le RER et passer l'après-midi dans la zone industrielle de Rungis, n'est-ce pas ?

Et encore, avant, ce genre de discours était tenu à voix basse.

Le subconscient de ceux qui s'y livraient devait se douter qu'un sentiment pas très noble était à l'œuvre en les exprimant.

Mais quelque chose a changé récemment, on ne se cache plus pour partager ce genre de discours à voix haute. Pire même, il paraît qu'ils s'écrivent officiellement dans des notes de service.

Bref, si la situation n'était déjà pas bien jolie avant, il semble que plusieurs indicateurs convergent et annoncent que pour le monde du travail, pour le service public, pour le dialogue social et pour la considération de nos collègues, les choses prennent un tournant inédit et tout à fait irrationnel.

Sans doute annonce-t-il la fin prochaine de quelque chose.

La fin de quoi ?

Nous laissons nos collègues s'emparer de cette question.

Les Elus CGT
de la CAPL 3 de la DDFiP du 95